

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75100

correspondant à Directive 1907/2006/CEE annexe II et OFDS (CH)



date 21. Avril 2009

page 1 de 6

révision 10. Novembre 2011

version 03

1. Désignation de la matière / préparation et de l'entreprise

Nom du produit	Diotrol imprégnation à l'huile naturelle
But d'application	Glacis imprégnation aux solvants pour bois à base d'huiles naturelles. Le film est protégé contre infestation de champignons du bleuissement
Fournisseur	Diotrol AG, Bodenackerstrasse 64, CH-4657 Dulliken Téléphone (++41) (0)62 285 30 70 Fax (++41) (0)62 285 30 80
Fabricant / centre d'informations	Diotrol AG, Bodenackerstrasse 64, CH-4657 Dulliken Beat Lindegger Téléphone (++41) (0)62 285 30 70 Fax (++41) (0)62 285 30 80
Personne compétente	marim.beratungen@bluewin.ch
Numéro d'appel en cas d'urgence	CH : Centre toxicologique Zurich Téléphone 0041 44 251 51 51 UE :

2. Dangers possibles

Classification	sans objet
Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement	Le produit n'est pas classé parmi les produits dangereux au sens de la directive pour substances dangereuses Ne pas laisser arriver le produit à l'environnement
Note complémentaire	Chiffon de tissus ou draps de papier imbibés avec Diotrol imprégnation à l'huile naturelle inclinent à des conditions défavorables à l'auto inflammation. Des chiffons sous l'eau ou dans des récipients de métal marqués, qui sont solides fermer, garder.

3. Composition / indications concernant les composants

Caractérisation chimique du produit :

Huiles naturelles et des solvants organique

Substances dangereuses

No. CE No. CAS	No. enregist. echa	Désignation	Teneur % poids	Symbole(s) de danger	Phrases R
265-150-3 64742-48-9	05- 2114548729- 32-0000	Naphtha	75-100	Xn	65
214-118-7 1085-98-9	a.p.	Dichlofluaniid	< 0,5	Xn Xi N	20 36-43 50/53

Texte des phrases R voir chapitre 15 et 16

4. Mesures de premier secours

Indications générales	Transporter le malade au grand air. Oter tout de suite les vêtements souillés et trempés. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doutes, il faut consulter le médecin. En cas de perte de connaissance stabiliser le malade dans une position latérale – consulter le médecin.
Après l'inhalation	Veiller à ce qu'il y ait assez d'air frais. Mettre la personne en position de repos et la tenir chaude. Si la respiration est irrégulière ou absente, il faut pratiquer tout de suite la respiration artificielle. Consulter le médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75100

correspondant à Directive 1907/2006/CEE annexe II et OFDS (CH)

date 21. Avril 2009

page 2 de 6

révision 10. Novembre 2011

version 03

Après le contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
Après le contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau courante pendant 10 minutes au moins. Consulter le médecin.
Après avoir avalé	Immédiatement consulter le médecin! Tenir la personne tranquille. <u>Ne pas provoquer le vomissement!</u>

5. Mesures contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, brouillard de pulvérisation (eau)
Moyens d'extinction non appropriés	Jet d'eau
Dangers particuliers	En cas d'incendie se forme une fumée dense et noire et monoxyde de carbone. Formation d'un mélange explosif de vapeur et air possible L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.
Equipement de protection spécial	Le cas échéant il faut porter un masque respiratoire.
Indication	Récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie, refroidir avec de l'eau. Eviter que l'eau entre dans la canalisation ou dans le sol.

6. Mesures lors d'une libération involontaire

Mesures de précaution pour les personnes	Tenir à l'écart de toute source d'ignition et bien aérer les endroits. Ne pas inhaler les vapeurs! (voir chapitre 7 et 8) Observer les instructions de protection (voir chapitres 7 et 8).
Mesures pour la protection de l'environnement	Eviter l'entrée dans la canalisation. En cas de pollution de rivières, lacs, conduites des eaux d'égouts ou du sol, informer les autorités compétentes conformément aux lois
Procédé de nettoyage	Limiter le matériel sorti au moyen d'un produit absorbant incombustible (comme p. ex. sable, terre, tripoli, Vermiculite) et amasser dans les récipients prévus pour l'élimination suivant les prescriptions locales. Nettoyer de préférence à l'aide d'un détergent, ne pas utiliser des solvants, si possible.

7. Manipulation et stockage

<u>Manipulation</u>	
Indications pour un maniement sûr	Eviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air ainsi que le dépassement des limites de la valeur MAK. Utiliser le matériel seulement en le tenant à l'écart de lumière ouverte, feu et d'autres sources d'ignition. Une charge électrostatique est possible. Utiliser seulement des conduites mises à la terre pour transvaser le matériel. Il est recommandé de porter des vêtements et des souliers antistatiques. Utiliser seulement des outils anti-étincelle. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière causée par la rectification. Ni manger ni boire et ne pas fumer pendant le travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Observer les règlements légaux concernant la protection et la sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75100

correspondant à Directive 1907/2006/CEE annexe II et OFDS (CH)

date 21. Avril 2009

page 3 de 6

révision 10. Novembre 2011

version 03

Indications au sujet de la protection contre le feu et l'explosion	Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et s'étendent sur le sol. Le mélange des vapeurs avec l'air est explosif! Voir aussi chapitre 5
<u>Stockage</u>	
Exigences aux entrepôts et aux emballages	L'installation des entrepôts doit, conformément aux prescriptions nationales, être protégée contre explosions. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider sous pression, pas de réservoirs à pression! Il est interdit de fumer! Entrée interdite aux personnes non autorisées. Une fois ouverts, refermer soigneusement les récipients et stocker debout, pour éviter tout écoulement.
Stockage avec d'autres matériaux	Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.
Indications ultérieures au sujet des conditions de stockage	Stocker en tout cas dans des récipients conformes aux emballages originaux. Observer les indications sur l'étiquette. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

8. Limitation et surveillance de l'exposition / équipement de protection personnel

Mesures techniques de protection

Avoir soin d'un bon aérage soit au moyen d'aspiration locale ou d'évacuation d'air générale. Si cela ne suffit pas pour tenir la concentration de la vapeur de solvants en dessous des valeurs limite pour l'air, il faut porter un masque respiratoire approprié.

Composants avec des valeurs limite à surveiller concernant l'emplacement de travail

no. CE no. CAS	Désignation	sorte	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
265-150-3 64742-48-9	Naphtha	VME	200	1000

Les valeurs indiquées sont empruntées à la publication SUVA / CNA (CH) concernant les valeurs limite à l'emplacement de travail. Pour d'autres pays il faut consulter les listes correspondantes de ce pays.

Équipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire

Si la concentration des solvants dépasse la valeur limite de l'air, il faut porter un masque respiratoire agréé pour cet usage.

Protection des mains

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement des matériaux, mais aussi d'ultérieures caractéristiques de qualité et du producteur.

Parce que le produit est une préparation de plusieurs matières, la stabilité des matériaux des gants n'est pas calculable d'avance. Il faut tester les gants avant l'utilisation.

Pour le contact permanent de 15 minutes au maximum, des gants en caoutchouc de fluor (Viton) son appropriés.

Comme protection contre des éclaboussures des gants en Néoprène sont appropriés.

Des gants en cuir ou tissu épaisse ne sont pas appropriés.

Protection des yeux

Porter des lunettes protectrices comme protection contre éclaboussures.

Protection du corps et mesures hygiéniques

Porter des souliers et des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75100

correspondant à Directive 1907/2006/CEE annexe II et OFDS (CH)

date 21. Avril 2009

page 4 de 6

révision 10. Novembre 2011

version 03

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme / Couleur liquide / blanchâtre

Odeur spécifique

Valeur pH p.a.

	valeur	unité	méthode		valeur	mesure	méthode
Teneur en solvants	~ 82	%		Viscosité	> 30 sec.	ISO 3 mm-coupe	ISO EN 2431
Point éclair	~ 63	°C		Densité (20°C)	~ 0.85	g/cm ³	
Point d'ébullition	>150	°C					
Point de fusion	p.d.	°C					
Limite d'explosion inférieure	~ 0.7	% vol. (solvants dans l'air)					
Limite d'explosion supérieure	~ 6.0	% vol.(solvants dans l'air)					
temp. d'inflammation spontanée	p.d.	°C					
Pression de vapeur	< 110	kPa					
Solubilité dans l'eau	pas mélangé						
séparation du solvant < 3% selon RID/ADR							

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter En observant les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation le produit est stable (voir chapitre 7).

Substances à éviter Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation, pour éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux Par températures élevées des produits de décomposition dangereux (comme p. ex. dioxyde de carbone CO₂, oxyde de carbone CO, fumée, oxyde azotique NO_x) peuvent se former.

11. Indication concernant la toxicologie

Expériences pratiques L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite VME peut avoir pour conséquence l'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs.

Eclaboussures de solvants peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Notes générales Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 88/379/CEE et le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Indication concernant l'écologie

Il n'existe aucune déclaration sur ce produit. Ne pas laisser entrer dans la canalisation (eaux et égouts) et dans le sol.

Composants qui menacent l'environnement:

No. CAS	Désignation	Teneur % poids	Phrases R
1085-98-9	Dichlofluanid	< 0.5	50/53

Texte des phrases R voir chapitres 15 et 16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75100

correspondant à Directive 1907/2006/CEE annexe II et OFDS (CH)

date 21. Avril 2009

page 5 de 6

révision 10. Novembre 2011

version 03

13. Indications pour traitement des déchets

Produit	No des déchets	08 01 11 (ds)
	Nom des déchets	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballage impropre	Selon les prescriptions locales éliminer ou amener à la réutilisation. Récipients qui ne sont pas vidés conformément à l'ordre passent pour déchets spéciaux.	
	No des déchets	15 01 02 Emballages en matière plastique
		15 01 04 Emballages en métal

14. Indication concernant le transport

Transport seulement d'après les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO / IATA).

Non applicable. Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon RID/ADR.

15. Indications pour les prescriptions légales

Marquage d'après les directives pour substances dangereuses(ADR/RID)

Marquage du danger sans objet Symbole(s) de danger pas

Composants déterminant le danger (contient) sans objet

Phrases R sans objet

Phrases S
2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Marquage spécial Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Protection contre le feu classe BVD (CH) F 3 I

Loi sur le régime des eaux 2 Dangereux pour l'eau (auto classification)

16. Autres indications

Phrases R avec chiffre(s)-indice du chapitre 2 et 12, s'ils ne sont pas indiquées dans le chapitre 15.

65 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

20 Nocif par inhalation.

36 Irritant pour les yeux

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50-53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75100

correspondant à Directive 1907/2006/CEE annexe II et OFDS (CH)

date 21. Avril 2009

page 6 de 6

révision 10. Novembre 2011

version 03

p.a. n'est pas applicable

p.d. n'est pas déterminé

a.p. aucun préenregistrement, puisque la matière sous la réglementation exclusive tombe selon l'annexe REACH IV ou le V, ou la quantité totale moins de 1000 kg se trouve par an

Les modifications de cette nouvelle version sont marquées dans la marge gauche.

Les indications sur cette fiche de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'UE. Nous n'avons aucune connaissance et aucun contrôle des conditions de travail de l'utilisateur. Sans autorisation écrite, une application du produit s'écartant de celle mentionnée dans le chapitre 1 est interdite. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de cette fiche de sécurité décrivent l'exigence de sécurité de notre produit, elles ne garantissent pourtant pas les propriétés du produit.